

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 5 MARS 2021 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt et un et le vendredi cinq mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

Etaient Présents : Pascal ETCHART, Nathalie BOUISSET, Maryse DEPUYDT, Eve ROUGET, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Josette ROUGET, Pascal LHOTE et Jacqueline ROBINET.

Était absent : André BLANCHARD, procuration a été donnée à Olivier VARIN

Convocations adressées le 25 février 2021

SECRETARE DE SEANCE : Eve ROUGET

ORDRE DU JOUR :

(Route de Villiers-Vineux/Carisey
Présentation nouveau projet : Annulation précédente délibération + Vote + Délibération

(Route de Ligny (Point sur les Travaux) : Prévisionnel d'achèvement

(Columbarium : Bilan (Règlement Intérieur à définir)

(Verger de Sauvegarde (Mathieu Pappaléoporé) : **Prévision d'implantation**

(Projet vente 3 parcelles : (Etude de faisabilité) **Maryse**

(Proposition offre de prix achat de la parcelle ZO58 d'un administré : **Vote + Délibération**

(Présentation et organisation journée nettoyage par le CMJ

(Choix de l'entreprise paysagiste pour l'entretien des espaces verts de la commune

(SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES

ROUTE DE VILLIERS-VINEUX

Monsieur le Maire nous présente Monsieur Jung, Directeur de l'Ingénierie Routière du département intervenant par rapport aux travaux futurs sur la route de Villiers.
Monsieur le Maire et Monsieur Jung ont travaillé ensemble sur un nouveau schéma pour sécuriser cet axe.

Il est proposé un terre-plein central pour sécuriser l'arrêt du bus dans le sens Carisey-Villiers-Vineux, avec un coussinet en enrobé et une écluse du côté de l'abri bus actuel. Une écluse et un coussinet sont également mis après le pont direction Villiers-Vineux.

Montant du projet avec barrières 33827,52€ HT

Montant sans barrières 30989,28€ HT

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jung qui nous explique que nous pouvons avoir une subvention par le biais des amendes de police. Il appuiera notre demande dans ce sens.

L'aménagement initialement proposé, à savoir un stop en venant de Villiers-Vineux semble dangereux et Monsieur Jung nous le déconseille fortement.

Décision est prise de faire un groupe de travail ultérieurement pour peaufiner ce projet.
Au vu de ces éléments, il est demandé d'annuler la délibération prise en date du 07 décembre 2020.

TRAVAUX ROUTE DE LIGNY.

Les travaux sont quasiment terminés, reste l'installation du radar pédagogique.
Des conseillers ont peint les chicanes en blanc et mis des billes réfléchissantes pour une meilleure visibilité à moindre coût.

COLUMBARIUM

Le columbarium a été installé dans les temps.
Il faut faire la charte du cimetière afin de déterminer le coût d'une case et la durée de la concession.
Un groupe de travail sera formé à cette fin.

VERGER DE SAUVEGARDE

Les végétaux sont disponibles et seront plantés mardi au niveau du parc de jeux.
Un panneau d'information sera créé et posé à proximité pour informer les gens des diverses variétés d'arbres.
Une vingtaine d'arbres seront plantés, à savoir 4 cerisiers, 6 pommiers, 7 pruniers et 3 poiriers.

PROJET DE VENTE DE 3 PARCELLES

Monsieur le Maire nous demande de réfléchir au prix de vente des 3 parcelles dans le secteur de la Fortelle.
Il y a 3 lots.
Après en avoir débattu, il en ressort ce qui suit
Lot 1 : 1452 m² à 29000€
Lot 2 : 1285 m² à 25000€
Lot 3 : 1206 m² à 24000€, ce qui correspond à environ 20€ du m².
Un groupe de travail est demandé par Monsieur le Maire pour déterminer le fournisseur du panneau pour la vente des terrains et le texte à y inscrire.

VENTE PARCELLE ZO 58

Monsieur le Maire nous fait lecture d'un courrier d'une administrée par rapport à l'achat de cette parcelle qui nous propose la somme de 2000€, après avoir proposé 1500€ il y a quelques mois.
Le conseil décide de faire une contre-offre à 2500€.

PRESENTATION ET ORGANISATION DE LA JOURNEE NETTOYAGE

Samedi 6 mars, la journée nettoyage aura lieu à partir de 9 heures.
Des sacs, des gants et des pinces seront distribués. Des secteurs ont été déterminés pour les différents groupes de 6 personnes maximum.
Malheureusement le pot de l'amitié est annulé au vu des conditions sanitaires actuelles.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire nous informe que 4 devis lui sont parvenus, à savoir :
EPMS de Cheney : 23395,20€
Thomas et Coniglio Paysagistes : 16278€
Paysages et Environnement : 18120€

David paysage 89 : 10800€

Il est demandé à Matthieu PAPPALÉPORE de sortir pour procéder au vote, car il y a conflit d'intérêt puisqu'il travaille pour l'un des prestataires.

2 voix pour David paysages

2 voix pour paysages et environnement

6 voix pour Thomas et Coniglio

SUJETS ET QUESTIONS DIVERSES

Le bus France Services est venu pour la 1ère fois ce mardi, et sera dorénavant présent tous les 1ers mardis de chaque mois, cependant il faut que les habitants s'y rendent pour que ce service perdure au sein de notre commune.

Monsieur le Maire nous informe qu'une administrée souhaite acheter l'ancien lave-vaisselle du centre de loisirs pour le montant de 50€. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Olivier VARIN au sujet de la commission déchets.

La distribution des bacs jaunes s'est bien déroulée.

Les poubelles vertes demandées pour les locataires, l'auberge ou l'habitant du moulin (problème récurrent) ont été refusées par la communauté de communes, cet achat est donc à notre charge.

La communauté de communes propose aux administrés l'achat de composteurs, au prix de 28€ les 300 litres et 38€ les 600 litres. Olivier VARIN se propose de prendre les commandes.

Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier d'un administré qui souhaite acquérir le chemin qui jouxte sa maison (le chemin des prés).

4 riverains sont autour de ce chemin.

Monsieur le Maire a convoqué les 4 riverains qui ne sont pas à l'origine de cette demande, et ils ont tous refusé pour diverses raisons.

De plus, la loi interdit la vente d'un chemin.

Nathalie BOUISSET nous informe qu'en 1997 un projet d'alignement de 2 mètres a été fait chemin des buttières. Or différents projets de vente de terrain sont en cours et cet alignement pose un problème pour ces ventes.

Nathalie va faire des recherches sur les actes de vente des derniers terrains vendus sur ce chemin pour savoir à qui incombe le bornage du terrain et comment se passe la cession des 2 mètres.

Monsieur le Maire n'a toujours pas de délai pour l'intervention d'Enedis pour déplacer les compteurs (coût 4000€).

La vitrine de la boulangerie est cassée de l'intérieur, donc à déclarer par le boulanger, mais le conseil se demande si celui-ci a bien une assurance à titre privé, si c'est bien le cas aucun document n'a été fourni à la mairie.

Une administrée se plaint des chiens de son entourage et est prête à porter plainte contre ses voisins et contre la commune. Monsieur le Maire a donné des colliers anti-aboiement aux propriétaires des chiens.

De même pour une autre administrée dans un autre quartier, le propriétaire a été contacté par Monsieur le Maire, une solution va être mise en place.

Monsieur le Maire nous informe que la gratuité du loyer pour l'auberge du Cléon n'est pas légale, il faut donc faire payer 1€ symbolique à Samuel POUPIER.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des idées pour recycler les paniers de basket qui ont été enlevés pour la construction du city stade, nous proposons de les donner à une commune voisine.

Une conseillère s'interroge sur l'inactivité des associations du village, le président du CLS répond que les conditions sanitaires actuelles ne permettent aucune manifestation pour le moment et ne voit pas l'intérêt de réunir l'association.

Une conseillère nous informe que la ZAD est terminée et qu'il faudra penser à son renouvellement dans 5 ans.

Une conseillère demande qu'une délibération soit prise pour présenter un dossier à la 3CVT concernant l'aménagement du terrain de jeux (City stade, pyramide de cordes et jeux pour les petits), afin d'obtenir une subvention.

Le SIVOS va très certainement échapper à la fermeture de classe, mais la ville de Flogny-la-chapelle vient d'informer son conseil municipal que les communes de Dyé et Bernouil iront au regroupement scolaire de Flogny dès la rentrée prochaine. Cette conseillère a fait un courrier aux parlementaires et aux élus communautaires expliquant le gros problème que ceci poserait pour notre regroupement scolaire ainsi que le parcours qu'a fait notre RPI depuis de longues années.

L'ordre du jour étant vu,

Le Maire propose de lever la séance à 21 heures 15.

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,